

ERASMUS OUT (2026-2027)

**Faculté de droit et de criminologie
Université Libre de Bruxelles**

Présentation – décembre 2025

Contacts

En Faculté

Mme I. Bettens: erasmus.droit@ulb.be

Pr. D. Scalia: damien.scalia@ulb.be

Site internet:

<https://droit.ulb.be/fr/navigation/erasmus/etudiant-e-s-outgoing>

Service central:

M. Gaël Vandenbroucke: mobilite@ulb.be

ADMISSIBILITÉ DE LA CANDIDATURE

Conditions appréciées au moment du dépôt de la candidature :

1. L'étudiant.e doit être inscrit.e en Master et postuler au moment de sa première inscription en Master, à l'exception des deux catégories d'étudiant.es suivants.
 - L'étudiant.e admis avec un programme complémentaire de 55 ou 60 crédits et faisant son master en 3 ans (PAD2, PAD3 ou PAD6)
=> peut postuler lors de sa deuxième inscription en master si il doit encore présenter au maximum 15 crédits de cours complémentaires.
 - L'étudiant.e avec un programme adapté dont le cursus se déroule sur 2 ans
=> peut uniquement postuler pour un séjour Erasmus en Belgique (Erasmus Belgica) selon les conditions qui sont propres à ce type d'Erasmus.

ADMISSIBILITÉ DE LA CANDIDATURE

Conditions appréciées au moment du dépôt de la candidature :

2. L'étudiant.e doit avoir au maximum un cours de Master en échec à l'issue de la session de janvier de l'année académique 2025-2026.

Attention : si l'étudiant.e a encore 15 ECTS de bachelier à représenter, il/elle ne pourra pas avoir d'échec à la session de janvier.

Conditions appréciées au moment du départ :

Pour toutes les destinations, le/la candidat.e devra satisfaire, à l'issue de la délibération de première session (juin/juillet), aux conditions suivantes :

1. L'étudiant.e doit remplir les conditions pour être diplômable durant l'année de son séjour Erasmus. A savoir :

Etre titulaire de son diplôme de bachelier en droit

Avoir maximum 75 crédits du cycle de master à présenter durant l'année où se déroule la mobilité. Cette condition s'applique de la même façon aux étudiant.e.s qui ont des cours complémentaires (les cours complémentaires font partie du cursus de master).

2. L'étudiant.e doit avoir la preuve de la maîtrise de la langue d'enseignement de l'université de destination (certificat reconnu internationalement (TOEL etc) ou autre certificat officiel obtenu avant le dépôt de sa candidature Erasmus) ou avoir réussi un test de langue (avec la F9 ou un autre centre de langue) pour le 1er juin au plus tard. Le niveau exigé est de minimum B1 à B2 (voir le niveau requis par les universités partenaires dans MoveOn).

Conditions appréciées au moment du départ :

Le « learning agreement » ne sera approuvé que s'il porte sur des cours donnés dans la langue pour laquelle le/la candidat.e a passé un test.

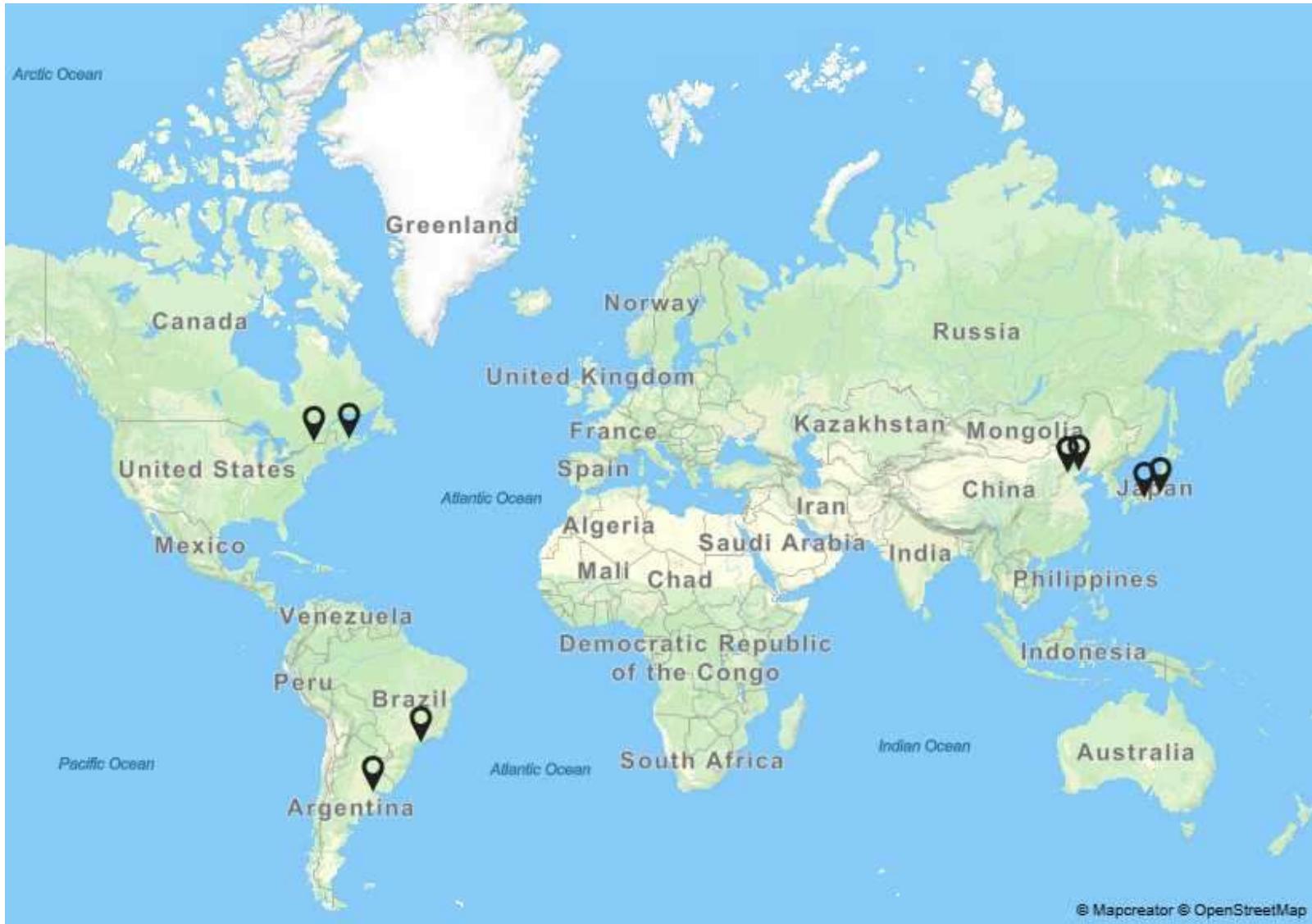
Attention - il y a des exigences particulières pour certaines destinations, par ex.:

Espagne - Université Autonoma: un niveau B2 d'espagnol est exigé (même si les étudiant.e.s peuvent suivre des cours donnés en anglais (université CIVIS) – offre limitée de ces cours).

Canada - Université de Montréal: Programme anglophone d'introduction à la Common Law nord-américaine : un grade de grande distinction chaque année est exigé.

Université d'Amsterdam: The minimum TOEFL score required is: 100 iBT, with a minimum of 24 for subscores reading and writing, a minimum of 22 for subscore listening and a minimum of 25 for subscore speaking (Idem pour IELTS ou Cambridge)

Destinations hors Europe



Destinations en Europe



Procédure

Choix, dans l'ordre de préférence, de cinq destinations (Europe et/ou hors Europe).

Attention: Il est demandé de ne choisir que des destinations où ils désirent effectivement se rendre

Les destinations seront attribuées en fonction du nombre de places disponibles, ainsi que selon les critères ci-après décrits. Une priorité absolue sera toutefois donnée aux candidat.es qui s'engagent à étudier dans la langue du pays où est située l'université d'accueil.

NB: Pour les universités en Allemagne (à l'exception de l'Université de Wiesbaden et l'Université de Mannheim), en Espagne, en France, en Italie (à l'exception de l'Université de Bocconi), et au Portugal aucune candidature pour un programme de cours en anglais ne sera acceptée. Seules les candidatures visant à étudier dans la langue du pays seront admissibles pour ces destinations. Une exception concerne les universités CIVIS dans lesquelles il est possible d'étudier en anglais.

Réfléchissez bien au choix des destinations et prenez votre décision seulement après avoir consulté les sites internet & programmes des cours des universités qui suscitent leur intérêt.

Tenez compte également du coût de la vie locale et de s'informer préalablement sur le montant de la bourse.

Pour l'Erasmus Belgica, 75 % au moins du programme d'études du candidat doit être en néerlandais, les autres cours pouvant éventuellement être pris en anglais.

Calendrier

8 décembre 2025 : ouverture du lien MoveOn et ouverture des onglets « International » et « Erasmus Outgoing »

Les documents à télécharger pour votre dossier de candidature sont les suivants :

- Relevés de notes des années précédentes (donc relevés de bachelier)
- Document attestant la moyenne obtenue pour le cycle de bachelier
- Lettre de motivation
- Facultatif : Certificat de langue (TOEFL, IELTS ou autre)

18 janvier 2026 : fermeture du formulaire de candidature

15 mars 2026 : attribution des destinations sur le Portail MoveOn

15 mai 2026 : si l'étudiant.e est demeuré.e sans nouvelles de son université d'accueil à cette date, il doit impérativement contacter cette dernière.

1er juin 2026 au plus tard : envoi du certificat de langue à erasmus.droit@ulb.be

15 juin 2026 au plus tard : contrat pédagogique (LA) à compléter sur MoveOn

Reconnaissance des crédits

Vous devez constituer un programme de cours pour **25 ECTS** à l'étranger. Les cours choisis doivent être des **cours juridiques**, à concurrence de 20 ECTS minimum et ces cours **ne peuvent constituer des doublons** de cours suivis antérieurement à la faculté.

Les cours de langue ne sont pas pris en considération pour le calcul du nombre d'ECTS requis et ne peuvent pas figurer dans le programme de cours.

Conversion des notes

Une échelle de notation ECTS, consistant dans la distribution statistique des notes de réussite, a été élaboré par la Commission européenne. S'agissant des étudiants admis, les 10 meilleurs % se voient attribuer la note A, les 25 % suivants la note B, les 30 % suivants la note C, les 25 % suivants la note D et les derniers 10 % la note E. Ce calcul en pourcentage n'est pas effectué pour les étudiants ajournés.

ATTENTION: VOIR LA FEUILLE DE ROUTE!

QUESTIONS